

**DELIBERATION N°2024-042**

L'an deux mille vingt-quatre le 3 avril, les membres du comité syndical du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure se sont réunis à Menneval (27 300) en réunion sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Président.

**Étaient présents : Titulaires :** AUGER Michel, BEAUDOUIN Laurent, BEURIOT Valéry, BOUCHER Dominique, DAVID Jean-Luc, DELAPORTE Jean-Pierre, DIDTSCH Pascal, DOUVENOU Gérard, DUTILLOY Brigitte, ENOS Jacques, GENCE Claude, HOUSSARD Jean-Claude, JEHANNE Éric, LE BAILLIF Jacques, LEGROS Pierre, LOUVEL Marilyne, MALCAVA Didier, PECOT Bertrand, PEUFFIER Régis, PIQUENOT Olivier, ROCFORT Françoise, ROMERO Thierry, SENINCK Régine, SIMON Bertrand, TEMPERTON Joel, THIEBAULT Damien, VAN DEN DRIESSCHE André, VANDOOREN Bernard, VILA Jean-Louis et VILLEY Cécile.

**Pouvoirs :** DE ANDRES Carole donne son pouvoir à GENCE Claude, STAB Anne donne son pouvoir à THIEBAULT Damien, VAN DUFFEL Christine donne son pouvoir à DELAPORTE Jean-Pierre.

**Suppléants votants :** CHAUVIERE Noel (suppléant de DELAMARE Frédéric) et GIRARD Jocelyne (suppléante de LEBOCEY Véronique).

**Suppléant non-votant :**

**Étaient excusés :** AUBOURG Jean, BERNARD Jean-François, DEFLUBE Fabienne, DEZELLUS Michel, DONNET MOUSSEUX Aline, DORLEANS Jacques, DUONG Isabelle, DE ANDRES Carole, DUMESNIL Jean-François, FINET Pascal, LEBOUCHER Alain, LEROUX Etienne, PRESLES Gwendoline, ROBILLOT Philippe, STAB Anne, VAGNER Marie-Lyane et VAN DUFFEL Christine.

**Absents :** BOURLON DE ROUVRE, DANNEELS Philippe, DELAMARE Frédéric, DUFROY Maria, DUVAL Vanessa, FONTAINE Alain, HUNOST Sylvain, LEBOCEY Véronique, LEVASSEUR Dominique, MADELON Jean-Louis, MERCIER Damien, PIERRE Michel, PROVOST Jean Claude, SEYS Nicolas, SZALKOWSKI Denis, TIHY André et VANHEULE Philippe.

**Assistaient à la réunion :** Frédéric PERSON – Directeur Général des Services, Gilles MAROUARD – Responsable Exploitation, Nora GOSSET – Responsable Ressources Humaines, Sébastien FABRE - Responsable CETRAVAL, Dominique BOITEL – Responsable de communication et Marlène CORDEY – Gestionnaire aux Affaires Générales.

Titulaires : .....30

Suppléants votants : .....2

Suppléant non-votant : .....0

Pouvoirs : .....3

Total votants : .....35

Présents : .....32

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 9 heures 30.

Date de la convocation : 22 mars 2024. Secrétaire de séance : PECOT Bertrand

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31 ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président précisant que les membres du Comité Syndical conservent, sans délégation, les délibérations relatives à l'approbation du compte administratif ;

Vu le Budget Primitif 2023 adopté par délibération du Comité Syndical en date du 22 mars 2023, rendue exécutoire le 27 mars 2023 ;

Vu la décision modificative numéro 1 approuvée par délibération du Comité Syndical en date du 27 septembre 2023, rendue exécutoire le 5 octobre 2023 ;

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du syndicat pour l'exercice 2023 présenté par le Comptable Public ;

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2023 du Syndicat dressé par Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Président ;

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Beaudouin, président de séance ;

Sachant que les valeurs sont identiques avec le compte de gestion, les restes à réaliser sont sincères et les résultats définitifs,

Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Président, ayant quitté la séance ;

**Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :**

**Article 1 :** D'approuver le compte administratif du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure pour l'exercice 2023 tel que défini ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement		BP 2023 + DM1	CA 2023
011	Charges à caractère général	9 669 412,18 €	9 365 405,36 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 850 000,00 €	3 825 239,27 €
022	Dépenses imprévues (max 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement en M14, 2% en M57)	224 973,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	1 008 752,00 €	
042	Dotations aux amortissements	1 224 130,00 €	1 239 971,16 €
65	Autres charges de gestion courante	459 500,00 €	207 014,64 €
66	Charges financières (intérêts emprunts + garanties financières cetraval)	294 425,00 €	228 422,23 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	109,00 €
68	Provisions sur charges ultérieures		
	<b>TOTAL</b>	<b>16 732 192,18 €</b>	<b>14 866 161,66 €</b>
Recettes de fonctionnement		BP 2023 + DM1	CA 2023
013	Atténuations de charges	81 000,00 €	109 405,44 €
042	Reprise des subventions	132 735,00 €	127 829,58 €
70	Produit des services	2 003 624,00 €	2 076 380,84 €
70	Facturation professionnels	350 000,00 €	364 011,42 €
74	Dotations, subventions et droits d'entrée	2 821 046,00 €	2 702 551,88 €
74	Contributions des collectivités	9 625 239,00 €	9 534 287,48 €
75	Autres produits de gestion courante	161 400,00 €	119 863,88 €
77	Produits exceptionnels	161 350,00 €	209 211,34 €
78	Reprise sur amort et provisions	199 000,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>15 535 394,00 €</b>	<b>15 243 541,86 €</b>
002	Solde exécution fct reporté	1 196 798,18 €	1 196 798,18 €
		<b>16 732 192,18 €</b>	<b>16 440 340,04 €</b>



Dépenses d'investissement		BP 2023 + DM1	CA 2023
040	Amortissement des subventions	132 735,00 €	127 829,58 €
16	Remboursement d'emprunts	2 008 961,00 €	1 887 927,71 €
20	Immobilisations incorporelles	55 724,00 €	5 724,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 045 785,92 €	765 020,05 €
23	Opérations équipement en cours	2 333 031,00 €	752 950,65 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 576 236,92 €</b>	<b>3 539 451,99 €</b>
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	260 231,13 €	260 231,13 €
		<b>6 836 468,05 €</b>	<b>3 799 683,12 €</b>
<b>Reste à réaliser</b>			<b>400 053,91 €</b>
Recettes d'investissement		BP 2023 + DM1	CA 2023
021	Virement de la section de fonctionnement	1 008 752,00 €	
024	Produits de cession	344 550,00 €	0,00 €
040	Amortissement des immobilisations	1 224 130,00 €	1 239 971,16 €
10222	FCTVA	131 611,00 €	131 610,59 €
1068	Excédent de fct capitalisé	551 425,05 €	551 425,05 €
13	Subventions d'investissement	776 000,00 €	301 951,38 €
16	Emprunt	2 800 000,00 €	1 300 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 836 468,05 €</b>	<b>3 524 958,18 €</b>
001	Solde d'exécution d'investissement reporté		
		<b>6 836 468,05 €</b>	<b>3 524 958,18 €</b>
<b>Reste à réaliser</b>			

**Article 2 :** D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Jean-Pierre DELAPORTE

Président du SDOMODE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024



ID : 027-252703863-20240403-2024\_042-DE

